

Image not found or type unknown



Preavis logement social 1 mois ou pas ?

Par **aymericmelanie**, le **04/09/2014** à **12:55**

bonjour voila je fait quitté mon logement social pour un autre logement social j aurai aimai savoir si le préavis 1 mois été possible dans ce cas? j'attend impatiament vos reponse ces assez urgent car on peut rentré dans notre nouveau logement a la fin du mois

Par **janus2fr**, le **04/09/2014** à **14:07**

Bonjour,

La loi ne prévoit pas ce cas.

Mais à voir dans le règlement de votre bailleur social car en général, le préavis est de deux mois pour un changement de logement social de bailleurs sociaux différents et d'un mois dans le cas du même bailleur social.